



GRÈVE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE À PARTIR DU MARDI 26 MAI 2026



Abandon des Pôles d'appuis à la Scolarité (PAS) !

Création des places nécessaires dans les établissements médico-sociaux !

Respect des notifications de la MDPH !

Les syndicats de l'Action Sociale et de la Santé privée appellent à se mobiliser à partir du mardi 26 mai 2026. Il s'agit d'un appel national intersyndical FO Action Sociale, FO Santé Privée, SUD Santé Sociaux, CFDT Santé Sociaux, CFE-CGC Santé social, CFTC Santé Sociaux. « *Flambée du carburant, refus d'agréments salariaux, négociations à l'arrêt... Et toujours rien, ni pour les salaires, ni pour l'amélioration des droits et des conditions de travail !* »

Les camarades de l'action sociale, avec qui nous menons la lutte contre l'inclusion à marche forcée qui se fait au détriment des personnels et des élèves, s'opposent notamment à la mise en place d'une politique qui entrave la création de places dans les structures établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Rappelons que pendant ce temps, dans notre département, plus de 1 000 élèves sont en attente d'une place dans des IME ou ITEP et se retrouvent scolarisés par défaut dans les classes dites « ordinaires ».

CETTE SITUATION NE PEUT PLUS DURER.

REJOIGNONS LES CAMARADES DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ DANS LA GRÈVE DES LE 26 MAI !

Au lieu de répondre à la revendication légitime de respect de l'accès au soin pour les enfants et de respect des notifications émises par la MDPH, l'État compte, à travers l'acte 2 de l'école inclusive, mettre en place des Pôles d'appui à la Scolarité (PAS).

Depuis la rentrée 2025, 7 PAS ont été mis en place en Ille-et-Vilaine. Le ministère entend les généraliser sur tout le territoire. Dans notre département, il y aura 10 PAS supplémentaires à la rentrée 2026 (dans les circonscriptions de Fougères, Vitré, Rennes ouest et Rennes centre sud) avec l'objectif d'atteindre 34 PAS au total à la rentrée 2027.

Les PAS c'est trier les élèves au lieu de créer des places en ESMS !

FO dénonce depuis des années le manque de places en ESMS et a refusé de participer aux « États généraux de l'école inclusive » mis en place par la rectrice lors de son arrivée dans l'académie de Rennes. Nous refusons de servir de caution à cette situation.

Pour le Rectorat, les PAS permettent de prioriser les élèves en fonction de leur handicap... **Les élèves sont donc triés, certains prioritaires, d'autres mis sur le côté...** Ceci alors que le plus efficace serait de créer des postes en établissements spécialisés pour permettre aux centaines d'élèves en attente d'une place d'avoir les apprentissages et les soins adaptés à leurs besoins.

Au lieu de faire ce choix, qui a un coût (la scolarisation d'un élève en ESMS coûte environ 7 fois plus cher qu'en milieu ordinaire), 34 postes (pour 34 PAS) seraient créés d'ici 2027 afin de trier les élèves ! FO conteste cette logique purement budgétaire !

Les PAS c'est vider les établissements et classes spécialisées de leurs enseignants !

Pour la rentrée scolaire 2026, 29 postes de professeurs des écoles (PE) seront supprimés dans le 1^{er} degré, et 17 postes supplémentaires de PE seront mobilisés pour mettre en œuvre les PAS.

Alors que 74 classes fermeront dans les écoles d'Ille-et-Vilaine, ce sont ainsi 17 postes qui sont pris sur des moyens enseignants en classe, ou pour assurer les remplacements, renforcer les ULIS ou encore le RASED... Ce sont autant d'enseignants spécialisés qui manqueront dans les établissements sociaux et médico-sociaux ou dans les classes spécialisées pour prendre en charge les élèves.

Les PAS c'est mutualiser et élargir le périmètre d'action des AESH !

Depuis la mise en place des PIAL, la mutualisation des accompagnements par les AESH s'est accrue. On peut voir par endroits des AESH prendre en charge jusqu'à 11 élèves par semaine dans certaines écoles ou certains établissements de notre département.

A la rentrée de septembre 2025, dans la perspective de la généralisation des PAS, le DASEN d'Ille-et-Vilaine a décidé de fusionner les PIAL, ce qui a eu pour conséquence l'agrandissement du périmètre d'action des AESH. Ainsi, le 30 septembre 2025, 24 AESH ont été licenciées pour avoir refusé de signer un avenant ajouté à leur contrat, alors même qu'une centaine de postes d'AESH était vacant. Cet avenant élargit considérablement leur zone d'exercice, élargissement imposé sans aucune contrepartie

malgré des salaires sous le seuil de pauvreté. Seule FO avait mené la bagarre contre cette décision !

A noter que, ce lundi 11 mai, l'Assemblée nationale a encore une fois rejeté l'existence des PAS : ce dispositif expérimenté depuis 2024 dans l'Éducation nationale avait déjà été rejeté en juillet 2025 en commission mixte paritaire. Si le reste de la proposition de loi sur l'école inclusive a été adopté, il n'en reste pas moins que les PAS sont contestés y compris dans les chambres parlementaires, car un de leur objectif premier est de contourner les MDPH qui produisent les notifications du handicap des élèves et de la compensation nécessaire. Dans certains départements, les DASEN se sont d'ailleurs félicités de la baisse de 5 à 6% des notifications suite à l'expérimentation des PAS.

Le SNUDI-FO 35 et le SNFOLC 35 appellent les personnels de l'Éducation Nationale à se mobiliser par la grève à partir du mardi 26 mai aux côtés des personnels du médico-social et de la santé.

Nos organisations syndicales revendiquent :

- **L'abandon des PIAL et des PAS ;**
- **La création de postes d'AESH à hauteur des besoins, avec un statut de fonctionnaire et un temps plein pour 24h d'accompagnement !**
- **La création des places nécessaires dans les établissements médico-sociaux ;**
- **Le respect des droits ouverts par la MDPH aux élèves en situation de handicap.**